LYCÉE

Une réforme néo-libérale au cœur d'un projet de transformation du système éducatif français

La réforme du lycée a concentré l'attention de la politique du ministre Jean-Michel Blanquer et tout particulièrement la série générale, puisque la série technologique a été, et reste, considérée manifestement comme « négligeable » par le Ministère. Même si les conditions sanitaires actuelles voilent certains aspects de cette réforme, elles en révèlent d'autres. Ainsi son contenu profondément négatif apparaît aujourd'hui très nettement auprès des enseignants que des élèves.

Réforme néo-libérale, la réforme de Blanquer vise à détruire les principes égalitaires et républicains encore trop présents dans la mouture antérieure du baccalauréat : l'élève ne doit plus être un citoyen en formation, doté d'une culture générale à vocation universelle, mais un futur entrepreneur de sa propre carrière, apte à se conformer aux attentes du marché souverain. Il doit choisir et abandonner ses spécialités selon un projet professionnel supposé, élaboré prématurément dans un établissement scolaire envisagé comme « fournisseur » de formation et non comme un lieu collectif d'apprentissage. Le Grand oral doit couronner ce processus d'automise en valeur qui favorise inévitablement les mieux dotés en terme de capitaux sociaux, familiaux et économiques. Son calquage sur certaines attentes des épreuves de la Sciences-Po en dit long sur la philosophie globale de la réforme visant à faire émerger les futures élites de demain aptes à reproduire les mécanismes de fonctionnement du système capitaliste.

Cette réforme est construite pour que le lycée et les lycéens se conforment à la logique de Parcoursup qui est celle d'un tri établi par les établissements du supérieur selon des critères dissimulés, mais qui font en fait la part belle à certaines disciplines toujours considérées comme « reines » (les mathématiques), à la localisation et au profil des établissements. Les déterminismes socio-culturels sont ainsi aggravés, amplifiant aussi les inégalités au sein de l'enseignement supérieur.

La réforme du lycée et du baccalauréat imposée par le Ministère depuis bientôt trois ans implique un éclatement du cadre national de l'examen du baccalauréat allant de pair avec celui du groupe classe, notamment à partir de la première et de la terminale. La perspective de l'apparition de « professeurs référents » l'année scolaire prochaine, pouvant éventuellement remplacer les professeurs principaux, sanctionne ce processus d'effacement des repères structurant les enseignements, des repères essentiels pour les élèves en premier lieu.

Les conséquences délétères de la réforme ultralibérale de Blanquer

La crise actuelle et sa gestion par le Ministère et le rectorat de Versailles a amplifié ce phénomène déjà aux origines de la réforme. En refusant de donner une directive claire et impérative sur le passage en groupes restreints et sur les modalités de ce passage, le Ministère a sciemment laissé une inégalité s'installer entre les établissements passant en groupe restreint et ceux optant, au risque de conséquences sanitaires négatives, pour le maintien en classe entière. Par ailleurs, le Ministère a refusé de s'exprimer clairement sur les formes d'organisation des enseignements dans ce cadre, parlant volontiers d'enseignement dit « hybride » plutôt que de demi-groupes. Or, un enseignement « hybride » correspond notamment à une surcharge de travail importante pour les enseignants.

S'obstinant dans sa démarche idéologique, le Ministère a préféré annuler les épreuves de spécialité de mars au profit du contrôle continu, plutôt que d'accepter un report en juin comme le demandait le SNES-FSU. Il s'agit manifestement du choix de « sauver » un Grand oral, pierre angulaire de la réforme, quitte à renforcer le poids du contrôle continu. Aucun bilan sérieux n'a été fait des « errances » du contrôle continu généralisé organisé durant l'année 2019-2020 : suspicion sur l'honnêteté de la notation, pression sur les personnels notamment de la part des directions pour ajuster les notations. Derechef, les premiers signes des mêmes dérives

apparaissent déjà cette année : pression de certains parents d'élèves pour modifier les notes, grilles d'harmonisation inventées de toutes pièces par certains chefs d'établissement... La situation est aggravée par le refus du Ministère de trancher sur un certain nombre de principes de notation qui ne remettraient pas pour autant en cause la liberté pédagogique des enseignants. La porte est ouverte pour toute une suite de démarches locales qui remettent en cause une équité de traitement déjà fortement mise à mal (enseignements organisés en demi-groupe ou non etc.). C'est bien vers un bac local que nous nous dirigeons cette année et donc un bac au contenu totalement dégradé détruisant toute forme d'égalité entre les candidats quels que soient les établissements et les académies. Le récent rebond de la pandémie et les mesures prises dans l'urgence par un ministère soudainement confronté à ses contre-vérités a illustré, plus que jamais ce constat.

Un enjeu de lutte important sera de maintenir une équité de traitement entre les candidats pour préserver autant que possible le caractère national et équitable de l'examen.

Des établissements et un personnel enseignant fragilisés

La réforme du lycée renforce les inégalités entre établissements par le biais de la carte des spécialités. Depuis le début de l'année scolaire 2020-2021, les dysfonctionnements se sont multipliés dans les lycées : emplois du temps dégradés, difficultés à faire respecter les consignes sanitaires, difficultés à trouver des professeurs principaux, dilution du groupe classe. Une grosse menace pèse en outre sur certains enseignements : enseignements optionnels réduits à la portion congrue, enseignements de spécialité menacés (SII). Il est parfois difficile d'organiser correctement certains enseignements à la fois du fait des contraintes d'emploi du temps qui enlèvent tout souplesse mais aussi du fait des dotations insuffisantes. On ne peut qu'arriver au constat de la fragilisation d'un certain nombre d'enseignements, fragilisation qui se poursuivra au fur et à mesure que les principes de la réforme Blanquer seront assimilés par les élèves et les familles. Cette fragilisation s'exprime malheureusement par une mise en concurrence des disciplines dans un contexte de pénurie de moyens. Cette fragilisation est particulièrement manifeste dans la filière technologique qui subit des baisses d'effectifs significatives. Le flou entretenu par le Ministère sur l'avenir de la filière technologique est particulièrement inquiétant.

Par ailleurs, l'AP et l'orientation, financées par une marge d'autonomie insuffisante sont souvent perdantes face au besoin d'assurer un certain nombre de cours à effectifs réduits, possibilité de plus en plus rarement accordée dans un contexte de suppression des postes. La réforme est donc génératrice de pressions et de tensions dans les établissements et sur les enseignants. Le principe de l'abandon d'une des trois spécialités choisies à la fin de la première est tout particulièrement déstabilisant car elle introduit une grosse part d'incertitude sur la structure des divisions de spécialité en terminale, incertitude reconduite chaque année. Le fait que le ministère ait imaginé la création de l'option « maths complémentaires » pour compenser cet abandon est déjà un indice de l'absurdité de ce principe dont il faut obtenir l'abrogation.

Conséquence involontaire de la crise sanitaire et de la mise en œuvre du protocole, beaucoup d'élèves et de professeurs ont pu de nouveau faire l'expérience de cours en effectifs réduits. Tous les retours sont sur ce point très positifs (suivi des élèves, prise de parole...) : pour développer les compétences orales en lycée, c'est vers l'allégement des effectifs qu'il faut aller, plutôt que de préparer le Grand oral de Jean-Michel Blanquer.

Le Grand oral a été maintenu contre vents et marées par le Ministère qui n'a pas craint en revanche de sacrifier les épreuves de spécialités de mars. Pour autant les attentes quant au contenu de cette épreuve n'ont pas été précisées : si le discours ministériel dessine les contours d'une épreuve d'art oratoire, des indications des corps d'inspection insistent sur l'importance du contenu disciplinaire. L'indigence des formations organisées par le Rectorat et les différents supports présentés aux professeurs n'ont absolument pas permis de clarifier les enjeux d'une épreuve avant tout subie par les élèves et les professeurs. Ces derniers doivent donc « bricoler » une préparation, en ayant du mal à se coordonner du fait de l'absence de groupes classes en

spécialité, mais aussi en raison de la poursuite des enseignements de spécialité au troisième trimestre à avec la nécessité de continuer à organiser des évaluations « classiques » pesant une part non négligeable du contrôle continu. Obtenir l'annulation des épreuves de Grand oral qui se tiendront sans doute dans un contexte sanitaire incertain est une revendication qu'il faudra porter auprès des collègues.

Les conditions de travail dégradées, des horizons d'attente brouillés et la pression sur les collègues dans un contexte de rebond de la crise sanitaire... tout ceci condamne plus que jamais une réforme du lycée qui a perdu toute légitimité.

Les revendications du SNES-FSU

Le SNES-FSU revendique la reconstitution d'un baccalauréat à épreuves terminales, nationales et anonymes et l'abandon des évaluations sous forme de contrôle continu ou d'épreuves communes locales.

Il revendique la reconstitution d'un lycée fondé sur l'existence de groupe-classes et de plusieurs séries et filières clairement identifiées. Les options, qui permettent une personnalisation des parcours, doivent être défendues et rendues accessibles à tous les élèves.

La spécialisation des élèves doit se faire de manière progressive, de la seconde à la terminale. En conséquence, l'enseignement des mathématiques ne saurait être uniquement une spécialité ; il s'agit d'un enseignement général. L'épreuve de Grand oral, aux contours flous, profondément inégalitaire, donc inacceptable, doit être supprimée.

Le système d'orientation par Parcoursup aussi opaque qu'injuste doit être remplacé par un système équitable et transparent ne consistant pas en un tri des élèves.